Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026057-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-057	Nomenclature 1.1
Commande publique – Autorisation de signature de la modification n°02 du marché de construction d'un bâtiment multiservices commercial sur la Communauté de Saint-Goazec – lot 06 Isolation - parement intérieur	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	25	28

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-sept février deux mille vingt six par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Bernard NOEL a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE :

La modification du contrat en objet concerne :

- la mise en œuvre d'un plafond en BA 18 (coupe-feu) et non en BA 13 dans la salle de restauration,
- le remplacement du plafond en plaques de plâtre par un plafond en plâtre dans la réserve 2 afin de permettre la mise en place de la grille de ventilation et les gaines fluides.

Pour un montant en plus-value totale de 515,52 € HT, soit 618,62 € TTC

	HT	TTC
Montant initial du marché	49 749,53 €	59 699,44 €
Montant actualisé du marché	47 661,26 €	57 193,52 €
Montant plus-value totale	515,52 €	618,62 €
Nouveau montant du marché	48 176,78 €	57 812,14 €

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 mars 2026,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé la modification du contrat avec la société ISODET pour un montant de 515,52 € HT, soit 618,62 € TTC ce qui porte le marché à un montant global de 48 176,78 € HT, soit 57 812,14 € TTC,***
- ***a autorisé le Président à signer tous les actes à intervenir.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 12 mars 2026.
Le Président,
Bernard SALIOU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026057-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER	X			
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES		X		pouvoir à Stéphane GUILLOU
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH		X		Pouvoir à Claude JONCOUR
Lenaïk JOURDREN		X		Pouvoir à Philippe ANSQUER
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 25
Nombre de pouvoirs : 3

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des intances